

5. Cahier des Charges des Trophées Seniors/Seniors 2 & 3 et des Grands Prix Seniors Sélectifs

Ce cahier des charges s'applique aux Trophées Seniors, Seniors 2, Seniors 3 et **Grands Prix Seniors Sélectifs**, ces derniers sont désignés pour une année par la ffgolf et sanctionnent le Mérite National amateur et le classement du sélectif équipe de France seniors.

JOUEUR

En plus des critères spécifiés dans le paragraphe 1.4.4.a, le joueur doit avoir au moins 50 ans pour les Trophées Seniors, 60 ans pour les Trophées Seniors 2 et 70 ans pour les trophées Seniors 3 la veille de l'épreuve.

ENCADREMENT

La présence d'un arbitre n'est pas obligatoire. Le club organisateur pourra en prévoir en accord avec la Ligue. Pour les **Grands Prix Seniors Sélectifs** : un Arbitre de Ligue au minimum.

COMITE DE L'EPREUVE

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du club. S'il y a un arbitre, il doit être intégré au Comité d'épreuve. Sinon, le Comité de l'épreuve pourra sur toute question de règle faire appel à la cellule de veille mise en place par la Ligue ou à défaut à la cellule de veille arbitrage de la fédération (voir site arbitrage.ffgolf.org).

FORME DE JEU

Ces épreuves doivent se dérouler **en formule de jeu score maximum par + 4**.

Les Grands Prix Seniors Sélectifs se jouent en formule stroke play.

S'il existe une épreuve associée de type criterium ou autre, le Grand Prix Seniors Sélectif/Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3 est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre ces épreuves dans les parties.

Découpage des séries : Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé. Exemple : un classement spécifique seniors 2 ou Seniors 3 peut être réalisé.

Limite d'index :

Si le Club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.

Classement : Le classement est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.

Cut : Pour les compétitions de plus de 2 tours, un cut peut être établi à l'issue du deuxième ou du troisième tour. Si des joueurs professionnels participent, ils ne doivent pas être inclus dans son calcul. En cas d'organisation d'un play-off pour le déterminer, il est recommandé de limiter les groupes à 5 joueurs.

Champ des joueurs : Lors des inscriptions, le club doit respecter les quotas ci-dessous, qui prévoient un minimum de Dames et, lorsque les séries existent, un maximum de Pros.

Dans la limite du champ maximal, des joueurs ne répondant pas aux critères pourront se voir attribuer une wild card. Leur répartition est du ressort de la Ligue, qui peut en affecter une partie au club organisateur.

	Nombre minimum* de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & Wild Cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	21	75*	9	9
Mars	30	108*	12	11
Avril, septembre	33	120*	12	12
Mai, juin, juillet, août	39	144*	15	14
Octobre, novembre	24	96*	9	10

* Le fichier « Amplitude France » indique le nombre optimal de joueurs selon le département et la date. Disponible sur l'extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et sur le site arbitrage (documents des arbitres).

Les organisateurs d'une épreuve de deux tours ou plus et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas ci-dessous :

	Nombre minimum de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & wild cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	24	96*	9	10
Mars	33	120*	12	12
Avril, septembre	36	132*	12	13
Mai, juin, juillet, août	42	156*	15	15
Octobre, novembre	30	108*	12	11

À la clôture des inscriptions, si le quota d'un sexe n'est pas entièrement pourvu, les places restantes peuvent être réaffectées à l'autre sexe. Une ligue peut appliquer des limites inférieures aux valeurs maximales en fonction des caractéristiques du parcours et de la période de l'année.

Liste officielle :

Le champ des joueurs sera déterminé à la date de clôture des inscriptions comme suit :

Grands Prix Seniors Sélectifs :

- 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite Amateur (Dames et Messieurs) ;
- puis 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite Seniors (Dames et Messieurs) ;
- les places restantes sont ensuite attribuées par ordre d'index.

Trophées Seniors/ Seniors 2/ Seniors 3 :

- 15 Messieurs et 5 Dames, qui seront retenus par ordre des index ;
- les places restantes sont ensuite attribuées par l'ordre du Mérite National Seniors ;
- puis par l'ordre des index ;
- puis par l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Marques de départ :

Le Comité de l'épreuve doit adapter la position des marques de départ en prenant en compte les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu (météo, roue, position des drapeaux etc.).

Recommandation de la ffgolf : Trophées Seniors/Seniors 2/Seniors 3 : Messieurs des repères 3 (jaunes) et Dames des repères 5 (rouges).

Grands Prix Seniors Sélectifs : Messieurs des Repères 2 (5 800 m minimum) et Dames des repères 4 (5 100 m minimum).

Tirage des départs : les organisateurs doivent planifier les départs selon le principe des blocs (voir 1.4.4.1 ORGANISATION SPORTIVE). Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames, Messieurs, Pros), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 €
- pour 3 jours de compétition : 110 €
- pour 4 jours de compétition : 130 €

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

CALCUL DE LA CATEGORIE

La catégorie est déterminée a posteriori, conformément aux principes définis dans le règlement du Mérite Seniors (§ 6.8 du Vademecum).